

MOUSSY

In medio stat virtus

Décembre

Année 2011, N° 9

Dans ce numéro :

<i>Vie du village</i>	2
<i>Travaux</i>	2
<i>Gros plan sur...</i>	3
<i>Divers</i>	3
<i>Comment nous joindre</i>	4
<i>Arbre de Noël</i>	4

2012

Le conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite une bonne santé.

Que vos souhaits les plus chers se réalisent.

Nous adressons une pensée particulière aux malades, aux personnes seules et celles en questionnement.

A vous toutes et tous, nous espérons que cette nouvelle année sera celle de votre épanouissement autant personnel que professionnel.



MOUSSY et vous

Lettre d'information

Le mot du maire



A quoi différencie-t-on une commune d'un hameau ? A son nombre d'habitants (quoique Bercagny compte 26 familles, Moussy 20 de plus...), à sa mairie, à son conseil municipal, à son budget, à son église sans doute, à son monument aux morts (nous n'en avons pas !), à ses commerces, à son école aussi et à sa capacité de penser, d'organiser, de mener des réflexions sur l'opportunité de créer (ou non) de nouveaux services pour le bien commun (avant tout pour cette notion collective), puis de les réaliser le cas échéant. Penser avant d'agir. S'interroger sur la faisabilité de projets.

Organiser son urbanisme par exemple, serait se doter d'un outil qui permettrait à Moussy de définir clairement les modalités des nouvelles constructions, ou des rénovations, de cadrer les éventuelles extensions et l'utilisation de matériaux que nous souhaitons dans le village. Maîtriser cet urbanisme éviterait l'impression de favoriser l'un au détriment de l'autre. Cela s'appelle Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou, à défaut, Carte Communale et permet de définir ensemble les règles à appliquer.

Lors d'une prochaine réunion, j'inviterai le conseil municipal à travailler dans ce sens.

Son commerce ayant disparu il y a 50 ans, son école ayant fermé depuis bientôt 30 ans, le village est donc moins attractif et moins « riche » que naguère. Normal, répondront certains, le contexte est différent. Paradoxe malgré tout, puisque le nombre d'habitants n'a jamais été aussi élevé dans l'histoire du village et

que les enfants (une cinquantaine environ) n'ont jamais été aussi nombreux.

En outre, rien ne dit que nous ne devrions pas changer nos modes de vie dans quelque temps. Profitant des nouvelles technologies et par la force des choses, crise oblige, nous serons peut-être à nouveau plus nombreux à travailler sur notre lieu d'habitation grâce au télétravail... Perspective qui permettrait également l'implantation de nouvelles activités professionnelles dans nos communes rurales et serait une belle opportunité pour donner un nouvel élan à la vie économique



La belle jeunesse dynamique de Moussy - Viva la vida Bonne et heureuse année aux jeunes moussycois !

locale. En effet, pourquoi ne pas imaginer un espace dédié à cette pratique qui pourrait générer de nouvelles ressources financières ? (Vive le haut débit internet dans le Vexin : une motion a été adressée à France Télécom en octobre dernier dans ce sens, voir en page intérieure).

En 1878, la mairie et l'école étaient inaugurées. Jean-Baptiste SANSIER était le maire. Rendons hommage à son conseil municipal qui a su trouver les arguments, les éléments nécessaires à la réalisation de ce projet, longuement discuté et débattu, devant sans doute faire face à des résistances, car le changement amène toujours craintes et questionnements. Cela paraît évident maintenant, mais était-ce le cas à

l'époque ?

Cette abnégation et ce courage ont permis de doter le village d'un bâtiment toujours en fonction aujourd'hui mais surtout de dessiner un tissu social, raison même de l'existence d'une commune, à mon sens, notion fondamentale et incontournable : un village vivant et ce, un siècle durant. C'est encore le cas de nos jours surtout quand les jeunes organisent une manifestation par exemple, par le biais du foyer rural. Beaucoup plus fédérateur encore lorsque la vie du village est rythmée par les cris d'enfants à l'heure des récréations ou de la sortie des classes.

Pour autant, nous nous battons pour qu'il reste « indépendant ». Liberté bien relative car il faut sans cesse en déterminer les contours. En effet, nous ne pouvons pas (plus) vivre isolés. Mais s'unir n'est pas disparaître. Plus que jamais, la solidarité entre communes doit pouvoir nous

faire avancer sereinement, en acceptant les règles.

Alors, le cas échéant (la condition sine qua non étant un nombre d'enfants conséquent sur plusieurs années), ne serait-il pas légitime de mener une réflexion sur l'opportunité d'ouvrir une classe (non une école), dans le cadre du regroupement scolaire existant, et le faire en collaboration avec les instances déjà existantes ? En tout cas, pouvoir y réfléchir sans détours semblerait appréciable...

L'aménagement de la place de la vieille mare n'est pas une fin en soi mais le tremplin pour de nouveaux projets...

A vous toutes et à vous tous, bonne et heureuse année 2012.

Philippe HOUDAILLE

Bonne et heureuse année

Vie du village

Pour le bien de tous... Halte aux déjections canines !



Le stationnement dans les rues du village.

L'arrêté municipal n°2011003 portant sur la réglementation de stationnement rue du Moulin neuf, en date d'octobre dernier a été pris suite à différents soucis rencontrés avec les véhicules de certains habitants du village. Nous demandons à chacun de faire preuve de civisme dans une attitude responsable. Parallèlement, il est demandé aux personnes qui le peuvent de garer chez elles au moins un de leurs véhicules.

Le conseil municipal mène une réflexion sur le stationnement de la place du Prieuré.



Le téléthon se déroulera les 2 et 3 décembre.

Rendez-vous place du prieuré

samedi 3 décembre

9 heures - midi

Venez nombreux !

• Naissances

Saluons l'arrivée de trois enfants dans notre village :

Sofia BAHOUS

née le 21 juillet

Lily MANECHE

née le 23 août

Antoine MOLINA

né le 06 septembre.

Le Conseil municipal adresse ses vœux de belle vie aux parents et leurs enfants.

• Vitraux de l'église

En juin dernier, 3 vitraux de l'église ont été détériorés.

Ceux-ci ont été restaurés par Monsieur Michel GUEVEL, Maître-verrier à Valmondois. Le montant s'élève à 2 805 € pris en charge intégralement par l'assurance de la commune.

Dans un premier temps, l'accès au vieux cimetière permettant de se rendre à l'église avait été fermé. Ne pouvant s'y résigner, le conseil municipal a voulu que le libre accès à ce patrimoine communal soit à nouveau possible. Aussi, depuis fin septembre, l'entrée dans cet espace est à nouveau autorisée librement.

• Ecoles

La commune compte 1 enfant à l'école maternelle. Ils seront au moins 5 l'an prochain.

20 enfants sont inscrits à l'école primaire.

La classe de découverte se déroulera du 12 au 16 mars 2012 en Eure-et-Loir. Elle aura pour thème la musique.

• Motion

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a pris une motion pour un débit internet plus important dans notre village. En effet, les 1 M0 proposés (beaucoup moins encore à l'habitation de Gouline) ne répondent pas au débit nécessaire à une bonne utilisation de cet outil. Aussi, France Télécom se rendra en mairie le 15 décembre prochain pour aborder le sujet (voir aussi l'article sur le télétravail plus haut).

• Etang de Moussy

Vidé depuis le 14 juillet pour cause de présence d'algues, la commune a été autorisée (après moult rebondissements) à le remettre en eau. En effet, l'analyse effectuée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) a conclu que la

station devait être protégée et maintenue en l'état.

Remercions le PNR de son soutien. Avec lui, l'étang fera l'objet d'un aménagement l'an prochain : Plantation d'arbustes et création d'un moine (système de vidange immergé).

Ces travaux s'inscrivent entre autres, dans le cadre de sa mise en conformité au regard de la loi sur l'eau pour réduire son impact sur le milieu récepteur (ru).

Plus d'informations sur l'article et les travaux d'aménagement à retrouver sur www.moussy.fr

• Voyage des séniors

Il s'est déroulé le mardi 27 septembre. Cette année, visite au château médiéval de Guédelon et croisière d'une heure et demie sur le Canal de Briare.



Pourquoi...

...les habitants de Moussy sont-ils nommés **moussyacois** ? Nous étions quelques uns à penser que ce nom provenait de Moussy-le-Duquenoy, nom donné à notre village jadis. Il n'en est rien. En voici l'explication. L'ancien nom latin était Moussiacum (autre écriture : Mouciacum). La terminaison *-acum* (d'origine gauloise, ou gallo-romaine) devenant presque partout Y au moyen-âge, le nom du village est devenu Moussy.

Travaux



• Impasse du puits

L'impasse du puits a été entièrement rénovée en juillet dernier. A noter que le financement des travaux a été pris en charge par la Communauté de Communes du Plateau du Vexin (CCPV).



• Réfection des façades de la mairie

L'appel d'offres a été lancé en septembre dernier. Deux lots constituaient le dossier. Le lot 1 concernant la maçonnerie : Réfection des corniches et jointement du mur de soutènement.

Lot n° 2 : Peinture des façade

des et des boiseries.

La société FLOUX a remporté le marché du lot n° 1 tandis que la société MONTI s'est vu attribuer le lot n° 2.

• La toiture de la mairie*

La toiture est terminée. La société FLOUX, entreprise locale de Marines, a été retenue pour effectuer les travaux. Datant d'une soixantaine d'années, la couverture avait besoin d'une réfection complète. Chose faite avec la pose

Réfection de la toiture de la mairie. Opération 3 du contrat rural



de tuiles plates. Ces travaux concernaient l'opération n° 3 de notre contrat rural.

Rendez-vous l'an prochain pour la réalisation de la dernière opération qui concerne le réaménagement des abords de la mairie.

* Avec le concours de :



• Divers

La porte du cimetière a été repeinte en septembre dernier. Une meilleure isolation du grenier de la mairie exige la pose de laine de verre afin de l'isoler (un peu) mieux.

Ces travaux sont réalisés par Philippe Morin.



La pose des tuiles sur la toiture de la mairie



L'église bombardée - Plus de photos sur le site internet www.moussy.fr

Gros plan sur...

... LE RÉGULATEUR / ONDULEUR LUBIO

Installé depuis le début octobre sur l'éclairage public de la commune, ce matériel électronique s'incorpore en complément du coffret électrique. Bien que pourvu d'une technicité classique et outre la régulation électrique du système, il permet de diminuer la consommation énergétique de **30 %** par réduction de la tension d'alimentation des lampes à partir de la deuxième heure d'allumage.

Le gain peut paraître anodin, il est estimé à 450,00 € « seulement » par an (sur un montant total de 1 500,00 €

auparavant). Pour autant selon l'adage qui veut qu'il n'y ait pas de petites économies, et ce notamment par les temps qui courent, notons que cette installation augmente la durée de vie des lampes (de 30 à 50 %) grâce à la régulation de leur tension d'alimentation et à leur mise sous tension lente et progressive.

Au final, c'est ni plus, ni moins, une façon de prendre soin de notre planète en diminuant les émissions de gaz à effet de serre... Même à Moussy !

Cette acquisition a été subventionnée à 60 % par le PNR.

... LE TÉLÉTRAVAIL : ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À MOUSSY QUI POURRAIT VOIR LE JOUR (ET RAPPORTER...) ?



Celles et ceux qui empruntent quotidiennement les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail connaissent bien les désagréments que ces déplacements occasionnent : Fatigue, retards à répétition et coûts induits par l'achat d'un pass-navigo, le carburant utilisé pour se rendre à la gare et le parking pour stationner... Le temps passé peut représenter jusqu'à 3 heures, voire au-delà, par jour (aller-retour). Alors que la crise frappe de plus en plus notre pays, qu'il faudra bien trouver

des solutions pour faire face à l'augmentation du carburant toujours plus cher... et que les nouvelles technologies doivent pouvoir nous faciliter la vie au quotidien, certaines personnes pourraient ne pas se rendre physiquement à leur travail tous les jours en restant sur leur lieu d'habitation. Pourquoi la commune ne mettrait-elle pas à leur disposition un espace de travail qui comprendrait un lieu physique (notion de poste de travail) avec électricité et chauffage, un accès internet sécurisé en contrepartie d'une contribution financière ? Cette pratique existe déjà ailleurs. Les coûts de mise en œuvre ne sont pas excessifs. Il s'agit uniquement d'un espace convivial respectant la liberté de chacun. Cette réflexion s'adresse aussi aux personnes désireuses de monter leur société (freelance ou autres...). Idée à creuser, voire à débattre.

Divers

• Vaccination antigrippe

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule actuellement jusqu'au 31 janvier 2012.

L'ensemble des assurés concernés par le dispositif de vaccination a reçu de la part de l'Assurance Maladie un courrier personnalisé expliquant comment bénéficier de la vaccination. Les personnes ayant profité, au moins d'une fois au cours des 3 dernières années du remboursement d'un vaccin, ont reçu un bon de prise en charge. Muni de ce bon, elles peuvent se rendre directement chez un pharmacien pour retirer le vaccin antigrippal. Par contre, pour les personnes à risque n'ayant pas été vaccinées ces 3 dernières années, un courrier de l'Assurance maladie leur a été envoyé les invitant à se rendre chez leur médecin en vue d'obtenir la prescription de ce vaccin. Pour plus d'informations, rendez-vous sur les sites de l'assurance maladie <http://www.ameli.fr/>

Il est recommandé d'effectuer cette vaccination avant la circulation active du virus, l'organisme ayant besoin de 2 semaines pour fabriquer les anticorps nécessaires. En général le virus est présent sur le territoire entre octobre et mars.

• Inscription sur la liste électorale

Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter avant le 31 décembre de chaque année en mairie. Vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, du livret de famille et de la dernière carte électorale le cas échéant.

• Déchetterie

Hiver : (01/10 – 30/03)

Lundi et mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.

Été : (01/04 – 30/09)

Lundi et samedi :

9h-12h/14h-19h

Mercredi et vendredi : 14h-19h

Dimanche : 9h - 12h

• Recensement militaire

Les jeunes gens - garçons et filles - nés en 1995 doivent se faire recenser dès la date anniversaire de leurs 16 ans et au plus tard avant la fin du mois suivant. Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au nom des parents et du livret de famille.

■ ■ ■ *Formulaire à télécharger sur la page du site internet*

<http://www.moussy.fr/content/content14266.html#Recensement>

• Nuisances

Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8 h30 - 12h

14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h

15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

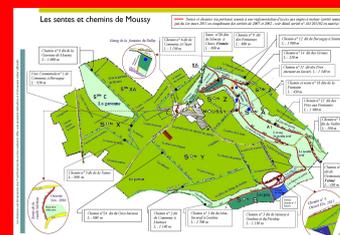
10h - 12h

16h - 19h (uniquement les travaux de jardinage)

• On ne le répètera jamais suffisamment !



La commune s'étend bien au-delà du village



C'est dit

. Vitraux de l'église cassés,
. Barrières des chemins volées, vandalisées,
. Actes d'incivilité,
Irrespect des biens communaux, au sein du village comme sur l'ensemble de son territoire (l'étang nouvellement acquis ou les fonts - vallée de Gouline et du Moulin neuf). La commune de Moussy entend bien faire respecter son droit le plus fondamental et légitime de gérer son espace comme elle le souhaite. Le conseil municipal constatant ces agissements, entend faire valoir sa détermination même s'il convient de relativiser certains événements et de préciser qu'il est peu probable que tout ou partie de ces actes soient commis par des habitants du village.

Le maire.



Comment nous joindre ?



1 place du Prieuré
95640 MOUSSY

■ ■ ■ Plus d'infos, retrouvez-nous
sur le Web !

<http://www.moussy.fr>

La mairie est ouverte au public chaque samedi de 10 heures à midi.
Mme Catherine Marie VICQ - secrétaire de Mairie - vous accueillera.
Le maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités vous sont offertes pour nous joindre, merci de :

Laisser un message sur le répondeur en appelant le 01.30.27.20.14,

Envoyer un fax au même numéro,

Envoyer un Courriel => mairiemoussy95@free.fr

Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant notre village, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mairiemoussy95@free.fr Nous vous rajouterons à notre liste de diffusion.

Fêtes de fin d'année - Invitation

Dimanche 11 décembre 2011 - 16 heures 30



Arbre de Noël 2010

La fête pour l'arbre de Noël se déroulera le dimanche 11 décembre à partir de 16 heures 30.

Petits et grands sont conviés à ce moment festif sous le chapiteau de la commune.

Cette année, le père Noël vous proposera le spectacle "TIGRELLA" de la compagnie ES-CAPADE.

Il sera suivi de la distribution des colis à l'intention des seniors, ainsi que la remise des médailles du travail. Le père Noël remettra aussi des friandises à chacun.

Enfin, pour terminer cet après-midi que nous espérons agréable, il vous sera offert le verre de l'amitié accompagné d'amuse-bouches divers et variés.



**Vous êtes toutes et tous les
bienvenus.**

La crèche est visitable les samedis et dimanches après-midi à partir du 10 décembre.



Le foyer rural
communique

**Le petit journal
de cette
année va paraître
bientôt.**



Sous le chapiteau (chauffé)

Cette lettre d'information a été rédigée par les membres de la commission Information&Communication, à savoir :

Philippe Houdaille, Odette Hoff, Muriel Verbeke, Armelle Nicoud, Gérard Dupont, Monique Golfier, Roland Golfier qui vous souhaitent bonne lecture.

A Frédéric...

